

**Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU CŒUR D'HERAULT**

~~~~~

**Relevé de décision  
du Comité syndical du Vendredi 21 Novembre 2014**

L'an deux mil quatorze le vingt et un novembre à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 12 novembre 2014.

|                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                               | Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Audrey GUERIN (représentée par Berthe BARRE), Jean-Claude LACROIX, Patrick LAMBOLEZ, Jean-Noël MALAN, Béatrice NEGRIER, Yolande PRULHIÈRE, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC, (représenté par Agnès CONSTANT), Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Luc VIALA Louis VILLARET.<br>Etaient également présents les suppléants suivants : Laurent DUPONT, Gérard CABELLO |
| Absents ou excusés :                                            | Sonia ARRAZAT, Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Joëlle GOUDAL, Michel GUIBAL, Pierre GUIRAUD, Denis MALLET, Rémy PAILLES.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 22</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

**DÉLIBÉRATION N°2014-48 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015**

Conformément aux articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du CGCT, il convient de mener un débat d'orientation budgétaire (DOB).

Contexte :

A titre indicatif, les budgets des années précédentes étaient les suivants :

- BP 2010 : Fonctionnement : 713.151 euros / Investissement : 5.700 euros
- BP 2011 : Fonctionnement : 1.231.800 euros / Investissement : 17.788 euros
- BP 2012 : Fonctionnement : 1.341.350 euros / Investissement : 5.000 euros
- BP 2013 : Fonctionnement : 1.120.500 euros / Investissement : 9.500 euros
- BP 2014 : Fonctionnement : 1.073.187 euros / Investissement : 4.396 euros

Depuis 2013, le BP est assorti d'un budget annexe pour la compétence dont le budget primitif s'équilibrait pour 2014 à 164.252 €.

Au moment où se tiennent les discussions autour des orientations budgétaires de notre établissement pour 2015, le contexte national et régional est relativement difficile et incertain, en particulier en raison de la réforme territoriale en cours.

**Contexte économique national**

Les projections à court terme laissent penser que l'économie française croîtrait à peine aux troisième et quatrième trimestres (+0,1 %), ce qui porterait la croissance sur l'année à +0,4 % en 2014, comme en 2012 et 2013. La consommation des ménages croîtrait également peu d'ici la fin de l'année, en lien avec un pouvoir d'achat du revenu qui accélérerait modérément (+0,8 % sur l'ensemble de l'année, après 0,0 % en 2013) et leur investissement en logement continuerait de reculer. L'investissement des entreprises, qui pâtit de la faiblesse récurrente de leurs perspectives, se replierait de nouveau.

Dans le secteur de l'emploi, les pertes dans les secteurs marchands atteindraient -52 000 au second semestre, après -12 000 au premier. Un plus grand nombre d'emplois aidés dans les branches non marchandes permettrait toutefois à l'emploi total de se stabiliser. Le taux de chômage augmenterait, de 0,1 point sur le second semestre, et atteindrait 10,3 % à la fin de l'année, soit le même niveau qu'à l'été 2013.

## Contexte économique régional

Au deuxième trimestre, l'emploi régional progresse de + 1 900 salariés après une baisse de – 2 500 le trimestre précédent. Cette hausse se concentre dans le secteur de l'hébergement-restauration. L'avant-saison touristique est satisfaisante en raison d'une météo et d'un calendrier plus favorables que l'an passé. La consommation des ménages languedociens se maintient grâce au recours à l'épargne liquide et au découvert bancaire. Mais les crédits à l'habitat progressent peu, reflet des difficultés persistantes dans le secteur de la construction avec une baisse d'emploi pour le quinzième trimestre consécutif. L'évolution de l'emploi dans les autres secteurs d'activité suit les tendances du passé : stabilisation dans l'industrie et dans le commerce, dynamisme, certes plus modéré, dans les services aux entreprises. Au final, le taux de chômage progresse légèrement pour atteindre 13,9% de la population active, niveau le plus élevé des régions de France métropolitaine.

## Contexte institutionnel :

La réforme territoriale en cours ne nous permet pas de nous projeter de manière certaine dans l'avenir. Tout d'abord, nous ne savons pas quelles seront demain les compétences de certains de nos partenaires parmi lesquels le Conseil général, qui est aujourd'hui le principal soutien financier des actions du Pays. Les discussions sur l'évolution du seuil d'existence d'un EPCI à fiscalité propre (20.000 habitants pour 2017), l'incertitude sur la nouvelle carte régionale (notre région va-t-elle se maintenir ou fusionner avec Midi-Pyrénées ?), le partage des compétences en particulier dans les Régions où se constitue une métropole... sont autant de questions qui incitent à la prudence.

Enfin, le Sydel doit lui-même se repositionner dans le nouveau contexte défini par la loi MAPTAM ([loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles](#)). En effet, cette dernière crée le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, qui constitue une nouvelle catégorie d'établissement public, créé pour doter les territoires ruraux, périurbains et les petites agglomérations d'un outil d'organisation et de développement leur permettant de mutualiser leurs moyens pour mener en commun des projets structurants. Cette nouvelle structure intercommunale est caractérisée par une organisation et un fonctionnement souples. Même si la loi ne règle pas le sort des Pays constitués en syndicats mixtes ouverts, ce qui est notre cas, elle nous offre la possibilité de nous transformer en PETR, sous réserve de modifier nos statuts pour les adapter au fonctionnement des pôles.

L'association des conseils généraux et régionaux reste une faculté prévue par la loi.

A ce jour, une soixantaine de PETR ont été créés en France.

Dans l'attente des choix politiques qui feront le devenir du Sydel, la proposition budgétaire qui sera faite pour l'exercice 2015 se veut prudente, tant sur le budget principal que sur le budget annexe. Nous devons envisager la réduction éventuelle de ressources due à l'évolution institutionnelle de notre propre établissement ainsi que celle de nos membres et partenaires. Concernant les dépenses, leur évolution est maîtrisée concernant les charges de gestion courante et le personnel et le financement des actions de développement territorial est privilégié.

## 2015 une année charnière

Cette année est stratégique aussi bien pour le SYDEL que pour le territoire puisqu'il s'agit de pouvoir s'inscrire dans le cadre des fonds structurels européens 2014-2020. L'un des challenges de cette année sera d'obtenir un second Programme LEADER car il permet de mobiliser des fonds spécifiques à destination du monde rural pour appuyer une stratégie de territoire. Il conviendra également de pouvoir s'inscrire dans le futur Contrat de Projet Etat-Région en cours de rédaction. 2015 sera aussi l'année pour proposer à l'ARS un deuxième Contrat Local de Santé.

Grace à l'adoption de notre projet de territoire et la rédaction de la charte de développement 2014-2025 achevée fin 2013, nous sommes équipés pour proposer aux financements un projet partagé et solidement étayé. Le projet de cette année 2015 est donc de préparer notre territoire à ces échéances incontournables. La coopération avec des territoires voisins sera aussi une des préoccupations de cette année importante.

## Propositions 2015, ressources

Dans le contexte incertain décrit plus haut, le syndicat est conscient de l'effort fourni par ses membres pour son financement et propose ainsi :

- **de diminuer pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive la participation par habitant des Communautés de communes afin que la croissance démographique n'impacte pas leur contribution au syndicat**
- **de maintenir la participation du Conseil Général de l'Hérault et des chambres consulaires identiques.**

Sur les actions relevant de sa compétence, nous solliciterons l'appui du Conseil Général. De plus, la poursuite de sa participation sur la mission tourisme par le biais de la mise à disposition de personnel nous est assurée jusqu'à la fin de l'année 2015.

La Région doit devenir un partenaire important compte tenu de son positionnement (renforcement de ses compétences, autorités de gestion des fonds européens).

L'Etat, par l'intermédiaire de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), poursuivra son soutien pour la gestion et l'animation de la mission « santé » du Pays dans le cadre du Contrat local de santé.

Sur des missions aussi importantes que la pépinière d'entreprises par exemple, nous devons faire face au désengagement temporaire du FSE en cette année charnière entre deux périodes de programmation européenne. Ainsi, notre démarche de recherche de subventions nous conduira à rechercher de nouveaux partenaires afin d'assurer la continuité des actions favorables au territoire que la diminution des financements met en péril.

Nous nous tournerons vers d'autres partenaires (DRAC, ADEME...) et postulons aux différents appels à projet qui pourraient être en lien avec nos compétences.

Plusieurs actions prévues en 2014 ayant démarré en fin d'année en raison de déblocages financiers tardifs, nous devons prévoir des Restes à réaliser sur le Budget Primitif 2015.

**En conséquence, nous prévoyons de proposer un Budget Primitif 2015 à peu près au même niveau que celui voté en 2014 (aux alentours de 1,1 million d'euros en fonctionnement).**

### **Dépenses**

En fonctionnement, les charges générales et de personnel ne seront pas augmentées par rapport à 2014 et les charges de gestion courantes seront ajustées aux dépenses nécessaires à la réalisation de nos actions. Notre autofinancement reste suffisant pour assurer le paiement des charges à caractère général, des autres charges de gestion courantes et des charges de personnel **à missions constantes**. Pour rappel, depuis le début, notre syndicat a perçu des fonds provenant de l'association « Pays » puis de l'association « MDE ». Cet excédent de fonctionnement qui s'est reporté jusqu'en 2014, permet de ne pas faire appel à des avances de trésorerie coûteuses en frais financiers.

Depuis 2013 nous faisons progresser notre investissement. En 2015, en raison des restrictions budgétaires que nous nous appliquons, nous n'auront pas la même faculté de dégager des fonds pour l'investissement qui sera limité aux urgences telles que le renouvellement de mobilier et d'une partie du parc informatique.

### **Budget annexe « SCOT »**

Un Budget annexe dédié à l'animation et aux études nécessaires à l'élaboration du SCOT a été créé en 2013. Il est abondé paritairement par les deux Communautés de Communes concernées par le SCOT. Toutefois, des contreparties financières permettent d'abonder le budget annexe : Conseil Général de l'Hérault pour certaines études complémentaires (étude paysagère, étude foncière agricole), des financements européens par l'intermédiaire du Programme LEADER (étude foncière) et l'Etat, suite à la sélection de notre dossier lors de l'Appel à projet « SCOT ruraux » ou l'ADEME, grâce à notre réponse à l'Appel à Projet « SCOT Facteur 4 ». Cela permet de limiter la contribution des Communautés de communes à la même hauteur qu'en 2014.

**Le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.**

### **DÉLIBÉRATION N°2014-49 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL**

**Vu la convention signée** depuis 2013 entre l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault, le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Hérault, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, le Centre Hospitalier de Clermont l'Hérault et l'Association des médecins correspondants SAMU de l'Hérault, qui prévoit notamment le financement du fonctionnement de l'Unité Mobile de l'Urgence et de la Permanence des Soins,

**Considérant** d'une part que cette somme, correspondant à l'engagement financier direct de chaque communauté de communes au titre de cette convention, doit faire l'objet d'un versement complémentaire au SYDEL,

**Considérant** d'autre part que le chapitre 65 du BP n'est pas suffisamment abondé pour permettre le paiement de 19.950 € au SDIS pour le fonctionnement de l'UMUPS en 2014,

**Le Comité Syndical**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DÉCIDE**  
**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ De Solliciter de chaque communauté de communes membre un versement de 6650 € dans le cadre du financement du l'UMUPS,
- ✓ De Voter la décision modificative suivante afin que le SYDEL puisse verser la somme de 19.950 € au SDIS

|            |                               |             |
|------------|-------------------------------|-------------|
| 34239      | SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT | DM n°1 2014 |
| Code INSEE | SYDEL                         |             |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**

DM1 - budget principal

| Désignation                                                  | Dépenses (1)          |                         | Recettes (1)          |                         |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|                                                              | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                                        |                       |                         |                       |                         |
| D-65737-510 : Autres établissements publics locaux           | 0,00 €                | 19 950,00 €             | 0,00 €                | 0,00 €                  |
| <b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>       | <b>0,00 €</b>         | <b>19 950,00 €</b>      | <b>0,00 €</b>         | <b>0,00 €</b>           |
| R-74751-510 : GFP de rattachement                            | 0,00 €                | 0,00 €                  | 0,00 €                | 19 950,00 €             |
| <b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b> | <b>0,00 €</b>         | <b>0,00 €</b>           | <b>0,00 €</b>         | <b>19 950,00 €</b>      |
| <b>Total FONCTIONNEMENT</b>                                  | <b>0,00 €</b>         | <b>19 950,00 €</b>      | <b>0,00 €</b>         | <b>19 950,00 €</b>      |
| <b>Total Général</b>                                         |                       | <b>19 950,00 €</b>      |                       | <b>19 950,00 €</b>      |

**DÉLIBÉRATION N°2014-50 : DEMANDE DE SUBVENTIONS 2015 POUR L'ANIMATION DE L'ESPACE INFO ÉNERGIE**

Dans le cadre d'un développement durable et d'un accroissement urbain intégré qui respecte mieux l'environnement, il apparaît important de procéder à des économies d'énergie. Il existe un service d'espace information énergie (EIE) qui est assurée par le GEFOSAT grâce à des fonds de l'ADEME et de la Région Languedoc-Roussillon. Il consiste en une permanence téléphonique et en des rendez-vous accordés aux particuliers et aux collectivités. Il dispense des renseignements techniques très pointus en matière d'économie d'énergie.

Afin de rendre plus lisible et plus présent le service assuré par le GEFOSAT, il a été convenu en 2010 de renforcer sa présence dans le Cœur d'Hérault et cela a constitué une amélioration qualitative et quantitative du service fourni aux habitants en matière d'énergie dans l'habitat. Par exemple, **en 2013, 408 personnes ont pu bénéficier des conseils gratuits de l'EIE**, le GEFOSAT assurant 22 ½ journées de permanence dans les locaux du Pays à St André, 16 familles du Cœur d'Hérault ont participé au Défi « Familles à énergie positive »...

La maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables sont des éléments incontournables d'une politique de territoire aujourd'hui. Ces éléments touchent autant les habitants, que les acteurs économiques ou encore les équipements. L'action touche à la maîtrise de l'énergie, aux impacts environnementaux de l'habitat, à une meilleure compréhension de ces questions par tout un chacun. L'EIE s'intéresse aussi à la précarité énergétique des habitants et peu aider certaines situations critiques en aiguillant les personnes vers d'autres services liés à leurs problèmes. Tout en opérant un conseil non commercial et neutre, l'EIE aide au développement de filières innovantes en matière d'énergies et de matériaux, ce qui a un impact économique.

Un projet de convention de partenariat détermine les conditions de la continuité de l'ESPACE INFO ENRGIE et de la présence du GEFOSAT dans le Cœur d'Hérault pour 2015, afin de développer le conseil aux particuliers et aux collectivités.

Les permanences sont de 2 ½ journées par mois, dans les locaux du sydel, et pourront être décentralisées dans le territoire selon la demande. Une implication du GEFOSAT est également prévue sur 2 à 3 évènements, à savoir les Journées de l'Econstruction à Celles en mai, la Foire Expo de la Vallée de l'Hérault en juin...

Le Gefosat peut intervenir très ponctuellement à la demande du SYDEL sur les questions d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie sur le territoire Cœur d'Hérault, par exemple pour le Plan Climat Energie Territorial.

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
**DÉCIDE**  
A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **D'approuver** le plan de financement prévisionnel pour l'ESPACE INFO ENERGIE.

| Dépenses                                   |               |                                       | Recettes                               |               |                                       |
|--------------------------------------------|---------------|---------------------------------------|----------------------------------------|---------------|---------------------------------------|
| Postes                                     | Montants en € | % du coût prévisionnel de l'opération | Origine du financement                 | Montants en € | % du coût prévisionnel de l'opération |
| Affectation etp                            |               |                                       | Conseil Général                        | 5000          | 52.63                                 |
| Prestations de services                    | 9000          | 94.74                                 |                                        |               |                                       |
| Annonces et insertion                      | 500           | 5,26                                  |                                        |               |                                       |
| Missions                                   |               |                                       |                                        |               |                                       |
| Réceptions                                 |               |                                       |                                        |               |                                       |
| <b>total des dépenses fonctionnement</b>   | <b>9500</b>   | <b>100%</b>                           | <b>Total des subventions publiques</b> | <b>5000</b>   |                                       |
| Investissements                            | 0             | 0%                                    | Autofinancement                        | 4500          | 47.37                                 |
| <b>Total des dépenses d'investissement</b> | <b>0</b>      | <b>0%</b>                             | <b>Total des autres financements</b>   |               |                                       |
| <b>Coût total du projet</b>                | <b>9500</b>   | <b>100%</b>                           | <b>Montant total des recettes</b>      | <b>9 500</b>  | <b>100%</b>                           |

- ✓ **D'autoriser** le Président à opérer la demande de subvention.
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

#### **DÉLIBÉRATION N°2014-51 : REFONDATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT**

**Dans le cadre de l'évolution possible du SYDEL en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), il a été proposé que le Conseil de développement repense son positionnement et son rôle eu égard aux nouveaux textes régissant les PETR.**

En effet, suite à la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, le livre VII de la cinquième partie du code général des collectivités territoriales introduit la notion de Conseil de développement :

« IV. – Un conseil de développement territorial réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du pôle d'équilibre territorial et rural.  
« Il est consulté sur les principales orientations du comité syndical du pôle et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial. Le rapport annuel d'activité établi par le conseil de développement fait l'objet d'un débat devant le conseil syndical du pôle d'équilibre territorial et rural.  
« Les modalités de fonctionnement du conseil de développement sont déterminées par les statuts du pôle d'équilibre territorial et rural. »

**Un groupe de travail issu du Conseil de développement a travaillé récemment sur un document cadre (cf ci-joint) pour une refondation du Conseil de développement qui a été présenté par une délégation du Conseil de développement lors du dernier Bureau syndical.**

#### **Résumé de leurs propositions :**

« Le Conseil de Développement (CD) est une instance de démocratie participative intégrée au pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Coeur d'Hérault. Son fonctionnement est régi par le CGCT et par une charte dont les dispositions ont été reconnues par le pôle.

Le CD exerce **trois missions**: (i) une **mission de représentation institutionnelle de la société civile**, dont l'objet principal est de renforcer le dialogue territorial, de faciliter l'expression des attentes des acteurs la société civile et de favoriser leur participation à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de développement équilibré et durable; (ii) une **mission de consultation**, dont l'objet principal est de mobiliser les compétences des acteurs de la société civile lors de la définition et la mise en œuvre des politiques de développement arrêtés par [e pôle et ses composantes ; (iii) une **mission d'auto-saisine** sur les projets ou questions d'intérêt territorial.

Le CD est constitué de **membres bénévoles réunis en assemblée plénière** et participant à ses travaux dans le cadre de commissions thématiques. **Sa gestion opérationnelle est assurée par un Bureau**, qui veille notamment à maintenir des liens permanents avec les élus et les techniciens du pôle. Si nécessaire, le CD pourra s'organiser sous forme associative.

Le pôle prend en considération la nécessité de mettre à la disposition du CD des moyens humains, techniques et financiers lui permettant de remplir ses missions et d'atteindre ses objectifs. Le CD pourra mobiliser des ressources en complément de celles mises à disposition par le pôle. »

Aussi, après avoir pris connaissance des travaux du Conseil de développement sur leur projet de refondation,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

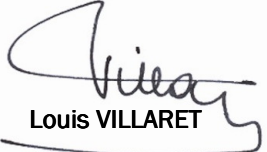
**DÉCIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **De prendre** acte du travail réalisé par les membres du Conseil de développement
- ✓ **De désigner** Monsieur Bernard FABREGUETTES comme élu référent au Conseil de développement avec pour mission d'assister aux travaux du Conseil en plénière et de faire le lien avec le Comité syndical du SYDEL

Pour extrait conforme,  
Clermont l'Hérault, le 15 Décembre 2014

Le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault



Louis VILLARET